

Loi sur les banques

Cette famille—elle n'est certainement pas la seule—risque donc de perdre la maison dans laquelle elle a investi des milliers de dollars. Elle la perdra tout simplement parce que la banque refuse de renseigner ses clients sur les moyens d'obtenir des taux d'intérêt moins élevés. C'est à cause de l'incompétence de la banque ou parce que cette dernière cache délibérément les moyens qui permettent aux gens de se protéger dans des périodes difficiles.

C'est la même chose pour les pêcheurs, monsieur le Président. Ceux de la côte ouest éprouvent beaucoup de difficulté. Ils risquent de perdre leurs bateaux à cause de la hausse du prix du carburant, des autres frais et des taux d'intérêt. Quand les banques font des saisies, comme chacun sait, ce n'est pas cela qui règle le problème des pêcheurs. Les banques leur ont donc proposé une solution. «Elles disent: Nous ne pouvons même pas tirer de votre bateau 15 p. 100 de sa valeur, mais nous allons quand même le saisir et vous enlever votre gagne-pain à moins que vous n'hypothéquiez votre maison et qu'un de vos amis n'accepte de cosigner pour vous.» Ce pêcheur se retrouve pieds et poings liés. Son bateau et sa maison sont hypothéqués, ses amis et les membres de sa famille cosignent le prêt et c'est alors que la banque entre en action. Depuis le départ, elle avait l'intention de le plumer. Elle tenait à accroître la réserve de biens afin de pouvoir mettre la main sur son bateau, sa maison et plumer également ses amis. L'inspecteur général des banques devrait enquêter sur ce genre de chose. Il a le devoir de protéger non seulement les actionnaires et les déposants, mais tous ceux qui comptent sur l'efficacité du système bancaire. La loi ne répond pas aux besoins, le bureau de l'inspecteur général des banques ne joue pas son rôle et la politique du gouvernement ne parvient pas à protéger les consommateurs.

Il est inutile de reparler des problèmes de la petite entreprise, car tous les députés d'en face les connaissent. L'Obligation pour l'expansion de la petite entreprise a aidé certaines personnes, mais les banques n'ont pas fait ce qu'elles auraient dû faire pour les entreprises qui ne peuvent pas survivre si les taux d'intérêt ne baissent pas. Si l'on demandait quel est actuellement le principal problème des hommes d'affaires canadiens, la réponse serait simplement de rembourser leur dette. Ce problème est causé par les taux d'intérêt élevés, et les hommes d'affaires ont désespérément besoin d'aide à cet égard.

Un autre problème est que les banques négligent de contribuer à l'essor économique du pays. Les banques s'en donnaient à cœur joie durant la belle époque des fusions d'entreprises et des investissements étrangers abondants, et nous sommes maintenant aux prises avec une situation très grave. L'inspecteur-général des banques pourrait jouer un rôle très efficace s'il disposait d'un personnel accru, d'un mandat plus précis et de pouvoir plus étendus précisés dans la loi. Ces dernières années, les banques finançaient aveuglément des entreprises comme Chrysler, Massey-Ferguson et Dome Petroleum, entreprises qu'il a fallu renflouer à grands frais par la suite; cette situation était absolument malsaine. Quand le rêve s'est évanoui, les banques s'étaient trop compromises au chapitre des prêts à l'étranger, et elles se retrouvent dans une position précaire. Elles sont maintenant aux prises avec des faillites de très

grande envergure au Canada, et plusieurs banques sont elles-mêmes menacées de faillite si l'on ne fait rien pour les aider.

Lorsque la situation de la Dome Petroleum était à l'étude, il y a quelques mois, certains de nos vis-à-vis constataient avec inquiétude que nous n'avions pas le choix. Il fallait ou bien renflouer la Dome ou bien renflouer les banques, car la chute de l'une entraînerait la chute de l'autre. Cette situation pose maintenant des problèmes extrêmement graves à d'autres secteurs de l'économie canadienne. Les difficultés financières dans lesquelles se retrouvent beaucoup d'autres entreprises canadiennes semblent directement liées aux risques pris par les banques avec des entreprises comme la Dome. Nous nous sommes penchés sur cette question pendant la révision de la loi sur les banques, mais malheureusement, les députés ministériels et ceux de l'opposition officielle ne lui accordaient pas la priorité; ils ne s'inquiétaient guère du fait que les réservoirs de capitaux doivent servir à faire des investissements fructueux pour la santé à long terme de notre économie. Nul ne sait ce que nous réserve l'avenir, mais en fin de compte, la révision de la loi sur les banques s'est révélée un échec; ce sont les orientations politiques adoptées à ce moment-là qui nous ont mis dans ce pétrin.

En terminant, je voudrais dire un mot de l'octroi de chartes à des banques étrangères au Canada. Je prétends que nous regretterons un jour d'avoir pris cette initiative. La proposition à l'étude, qui vise à accorder à l'inspecteur général des banques un personnel plus nombreux, des pouvoirs plus étendus et un mandat plus précis du gouvernement, est une nécessité vitale. Nous voyons ces temps-ci des réclames publicitaires qui nous disent que les Canadiens sont chanceux puisqu'en plus des banques à charte canadiennes, nous pouvons maintenant compter sur 67 nouvelles banques établies au Canada, dont beaucoup sont des banques étrangères. On a déjà signalé que cette initiative se révélerait l'une des pires erreurs que les Canadiens aient jamais commises. Bien sûr, le gouvernement vante les avantages énormes résultant de la concurrence et de la plus grande disponibilité des capitaux, mais à mon avis, nous constaterons un jour que les entreprises étrangères et leurs filiales combattent fermement la politique industrielle du Canada grâce aux activités des banques étrangères établies au Canada.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le Président, il me reste très peu de temps mais je dois dire que je n'ai jamais entendu un discours comme celui du porte-parole néo-démocrate, qui ait si peu de rapport avec le bill. Il ne souffre mot de la protection que devrait accorder l'Inspecteur général des banques, mais il formule l'espoir, dont il avait parlé durant les audiences au sujet de la loi sur les banques, que l'Inspecteur général des banques devienne la conscience ou devrions-nous dire le porte-parole du gouvernement pour obliger les banques à agir comme il le voudrait.

Il ne devrait y avoir rien de la sorte, monsieur le Président. Bien que je ne souscrive pas entièrement au projet de loi de mon collègue, je conviens qu'un particulier qui sait qu'une banque manipule les valeurs qui lui ont été confiées devrait pouvoir adresser une plainte à la sûreté provinciale.

● (1600)

Nous devons examiner la situation au Québec et en Ontario et dans les autres provinces où la Gendarmerie royale agit à